

420
16

080193
1901035

U1 JUL 2009

SCI REY AJC

Rapports du commissaire à la transformation

mardi 23 juin 2009
SCI REY AJC
Le Moulin d'Ouspis
43260 SAINT HOSTIEN

S.F.

42
16

SCI REY AJC

Siège social : Le Moulin d'Ouspis 43260 SAINT HOSTIEN

Capital social : 10 000 €

Rapport du Commissaire aux comptes sur la transformation de la SCI REY AJC en SAS

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 8 juin 2009 et en application de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

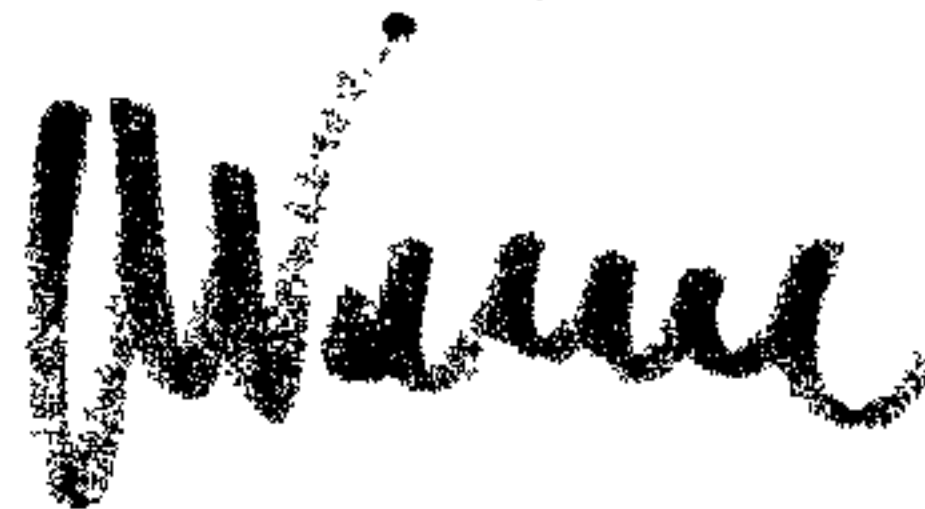
Notre synthèse de notre analyse sur la situation de votre société est la suivante.

- La société a été créée le 8 septembre 2008 et n'a aucune activité depuis.
- Le capital social de 10 000 € a été entièrement libéré.
- La société n'a aucun actif en dehors de la trésorerie relative au capital social.
- La société n'a aucun passif.
- La transformation de la société en SAS est motivée par la volonté de réaliser des opérations de nature commerciale.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Saint-Germain-Laprade, le 23 juin 2009

Cabinet Allègre Faure & Associés



Stéphane Faure

Commissaire aux comptes

Cabinet Allègre Faure & Associés
Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Zi de bombes - 43700 St Germain Laprade
tél 04 71 03 57 04 - fax 04 71 03 57 02
Selarl au capital de 240 000 €
siret 444 924 484 00017 - ape 741C

420
16

SCI REY AJC

Siège social : Le Moulin d'Ouspis 43260 SAINT HOSTIEN

Capital social : 10 000 €

Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la SCI REY AJC en SAS

Monsieur,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 8 juin 2009, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

La société n'a aucun actif en dehors de la trésorerie relative au capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cabinet Allègre Faure & Associés
Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Zi de bombes - 43700 St Germain Laprade
tél 04 71 03 57 04 - fax 04 71 03 57 02
Selarl au capital de 240 000 €
siret 444 924 484 00017 - ape 741C

Saint-Germain-Laprade, le 23 juin 2009

Cabinet Allègre Faure & Associés



Stéphane Faure
Commissaire aux comptes